

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

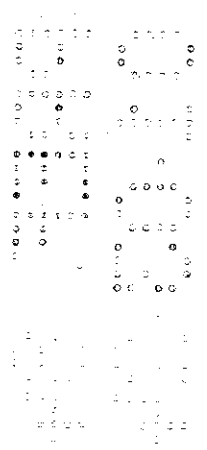
**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL  
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

29

**ENSEIGNEMENT : Rentrée scolaire 2024-2025 : modification de la carte scolaire, ouverture d'une école sur le quartier Joly Jean.**

**M. NAHOUM**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Entre 2008 et 2023, le nombre d'enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans une école publique de la Ville d'Avignon a augmenté de 17%, passant de 8 100 élèves en septembre 2008 à 9 495 en septembre 2023. Cette augmentation a été concomitante de mesures gouvernementales (dédoubléments et effectifs maximum en grande section) visant à limiter le nombre d'élèves par classes et donc à augmenter le nombre total de classes : celles-ci sont passées de 347 classes en 2008 à 474 classes en 2023, soit 127 espaces supplémentaires que la Ville a mis à disposition des élèves avignonnais.

En 2016, la Mairie a réalisé un audit sur l'évolution de la carte scolaire, liée à l'évolution prévisionnelle de la démographie. Ce dernier a désigné les quartiers Sud Rodeo comme lieu d'implantation d'une nouvelle école. Située dans l'éco-quartier Joly Jean, une école supplémentaire permettrait donc de soulager les écoles voisines, tout en créant un lieu central d'aménagement du nouveau quartier.

Ainsi, la rentrée 2024-2025 verra l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire, situé à l'angle de l'avenue de la Trillade et de l'avenue du moulin de Notre-Dame, d'une capacité de 11 classes dont une Unité d'Enseignement Élémentaire pour enfants porteurs d'Autisme (UEEA). Cette école est exemplaire sur les plans pédagogique (laboratoire des petits génies, studio musique, salles polyvalentes, murs d'escalade, halle créative, théâtre, café des parents, etc.), écologique (cours végétalisées, Bâtiment Durable Méditerranéen niveau or, faible consommation en énergie, etc.) et architectural (1% artistique). Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire et en service à table pour les maternelles.

Ce projet d'ouverture d'école a été réalisé en lien étroit avec la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse qui a participé aux ateliers de programmation et a approuvé le projet.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

L'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L.212-1 du Code de l'Education, prévoit que « *Le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le Département.* »

Madame la Préfète a été saisie pour avis.

La création d'une nouvelle école rend enfin nécessaire la modification des périmètres scolaires des écoles Olivades, Grands Cyprès, Trillade, Clos de la Murette et Saint Gabriel. Les nouveaux périmètres, dont celui de la nouvelle école, sont donc établis tels qu'indiqués en annexe.

Pour permettre une rentrée scolaire sereine, les parents des élèves résidant sur les secteurs Joly Jean/Olivades ou Joly Jean/Saint Gabriel auront le choix entre deux écoles. Les services municipaux contactent l'ensemble des familles concernées pour leur proposer l'une ou l'autre école. Une campagne d'information aura également lieu pour répondre à toutes les interrogations des parents concernés.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30,

Vu le Code de l'Education et son article L.212-1,

Vu l'avis de la Préfète,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'ouverture d'une nouvelle école située sur l'éco-quartier JOLY JEAN, aux angles des avenues de la Trillade et du Moulin de Notre-Dame pour la rentrée scolaire 2024-2025;
- **APPROUVE** les nouveaux périmètres scolaires, tels que présentés en annexe, pour les écoles TRILLADE, OLIVADES, GRANDS CYPRES et la future école du quartier JOLY JEAN.

## **ADOPTE**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

4

Date de réception en préfecture :



**Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le 1er Adjoint,  
M. Claude NAHOUM**

**Le Secrétaire de Séance  
Mme Nathalie GAILLARDET**

**PARVENU A LA PREFECTURE LE  
ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024**

**- 1 MARS 2024**



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :